

FICHE DE LECTURE AUTOUR DES ÉLÈVES NSA

Les circulaires :

Circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 : *Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages.*

Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 : *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.*

Seule la partie NSA est traitée dans cette analyse. Pour un fonctionnement général des UPE2A, il faut se reporter à l'intégralité de la circulaire de 2012.

Circulaire du 25 avril 2002	Circulaire du 2 octobre 2012
<p>Pour le 1^{er} degré.</p> <p>« Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long en classe d'initiation, allant jusqu'à une année supplémentaire, peut cependant être envisagé ; un suivi durable et personnalisé s'impose si l'on veut éviter un désinvestissement progressif de ces élèves dans les apprentissages. »</p> <p>→ Pas de séparation entre élèves scolarisés antérieurement et élèves non scolarisés antérieurement.</p> <p>→ Un maintien d'une année supplémentaire dans la CLIN.</p>	<p>Pour le 1er degré.</p> <p>« Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long dans la structure d'accueil, sans dépasser une année supplémentaire, peut être envisagé ; un suivi durable et personnalisé s'impose si l'on veut éviter un désinvestissement progressif de ces élèves dans les apprentissages. »</p> <p>→ Pas de séparation entre élèves scolarisés antérieurement et élèves non scolarisés antérieurement.</p> <p>→ Un maintien d'une année supplémentaire dans la structure d'accueil.</p>
<p>Dans le 2nd degré.</p> <p>« Il convient de distinguer deux types de classes d'accueil en fonction des niveaux scolaires des élèves nouvellement arrivés. Certains n'ont pas été scolarisés dans le pays</p>	<p>Dans le 2nd degré.</p> <p>« Il convient de distinguer deux types d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, en fonction de leur niveau : les unités pédagogiques pour les élèves allophones</p>

d'origine. Pour ceux-là, on distinguera dans un périmètre urbain défini, chaque fois que les effectifs concernés le justifieront, les classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA) des classes d'accueil ordinaires (CLA). C'est sur la base de l'évaluation effectuée à l'arrivée de l'élève que son affectation sera décidée. »

→ Séparation entre élèves scolarisés antérieurement inscrits en CLA et élèves non scolarisés inscrits en CLA-NSA.

« Les classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA) permettent aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire. »

→ Objectif : cycle III.

→ *Ambiguïté : la circulaire ne précise pas si l'objectif Cycle 3 ne concerne que le français ou l'ensemble des disciplines (notamment la place des mathématiques).*

« Quand cela est possible, on regroupera ces élèves auprès d'un enseignant qui les aidera dans un premier temps à acquérir la maîtrise du français dans ses usages fondamentaux. »

→ Un enseignant principal (pas de précision sur sa formation).

→ 1^{ère} étape : français dans ses usages fondamentaux.

→ *Ambiguïté de l'enseignement du « français dans*

arrivants ayant été scolarisés dans leur pays d'origine et les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement. »

→ Séparation entre élèves scolarisés antérieurement inscrits en UPE2A et élèves non scolarisés inscrits en UPE2A-NSA.

« Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants permettent aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire. »

→ Objectif : cycle III.

→ *Ambiguïté : la circulaire ne précise pas si l'objectif Cycle 3 ne concerne que le français ou l'ensemble des disciplines (notamment la place des mathématiques).*

→ *Ambiguïté : la circulaire évoque les UPE2A sans préciser si elles sont ordinaires ou spécialisées NSA.*

« Quand cela est possible, on regroupera ces élèves auprès d'un enseignant qui les aidera dans un premier temps à acquérir la maîtrise du français dans ses usages fondamentaux. »

→ Un enseignant principal (pas de précision sur sa formation).

→ 1^{ère} étape : français dans ses usages fondamentaux.

→ *Ambiguïté de l'enseignement du « français dans*

ses usages fondamentaux » (expression du primaire).

« Dans un second temps, on se consacrera à l'enseignement des bases de l'écrit, en lecture et en écriture. »

→ **2nde étape : les bases de l'écrit.**

« L'effectif de ces classes ne doit pas dépasser quinze élèves, sauf cas exceptionnel. »

→ **Effectif : 15 élèves max.**

« Il convient néanmoins d'intégrer ces élèves dans les classes ordinaires lors des cours où la maîtrise du français écrit n'est pas fondamentale (EPS, musique, arts plastiques...) »

→ **Intégration dans les classes ordinaires.**

ses usages fondamentaux » (expression du primaire).

« Pour ce faire, la scolarisation dans l'unité pédagogique à plein temps est indispensable. »

→ **Nouveauté : inscription confirmée à plein temps dans le dispositif.**

« Dans un second temps, on se consacrera à l'enseignement des bases de l'écrit, en lecture et en écriture. »

→ **2nde étape : les bases de l'écrit.**

« L'effectif de ces classes ne doit pas dépasser quinze élèves, sauf cas exceptionnel. »

→ **Effectif : 15 élèves max.**

« Il convient néanmoins d'intégrer ces élèves dans les classes ordinaires lors des cours où la maîtrise du français écrit n'est pas fondamentale (EPS, musique, arts plastiques, etc.) »

→ **Intégration dans les classes ordinaires.**

« et cela pour favoriser plus concrètement leur intégration dans l'établissement scolaire. Ils doivent également pouvoir participer, avec leurs camarades, à toutes les activités scolaires. »

→ **Favoriser l'intégration.**

Remarque : la circulaire n'apporte aucune précision sur la formation du professeur en charge d'une UPE2A-NSA dans le second degré.